

2012

2^e édition

Prix CHORUM

Agir pour la prévention
des risques professionnels
dans l'économie sociale

— *Cahier des charges* —



« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

Prix CHORUM 2012

Sommaire

1. Présentation détaillée des prix

« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 4

1.1. Les objectifs

1.2. Les thématiques retenues pour 2012

1.2.1. Le risque routier professionnel

1.2.2. Les risques psychosociaux

1.2.3. La question des âges

1.3. Les partenaires de l'appel à projets

2. Les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des projets 6

2.1. Les porteurs de projets

2.2. Les projets

2.3. Le jury

3. Les prix

« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 7

3.1. L'attribution des prix

3.2. L'engagement des candidats

3.3. La remise des prix

4. Le contenu du dossier 9

4.1. Le contenu du dossier

4.2. Les pièces à transmettre

5. Le calendrier 10



« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

Prix CHORUM 2012

Cahier des charges

Partenaire historique du secteur de l'économie sociale, CHORUM met en œuvre la protection sociale complémentaire de nombreuses conventions collectives couvrant de larges champs d'activité (mutualité, hospitalisation privée à but non lucratif, personnes inadaptées et handicapées, centres sociaux et socioculturels, aide à domicile, animation, sport, tourisme social et familial, familles rurales, etc.) et de grandes références de l'économie sociale (Croix-Rouge française, MGEN, MATMUT, Sauvegarde de l'enfance, ADAPEI, APAJH, Médecins sans frontières, Association des Paralysés de France, Restos du Cœur, ATD Quart-Monde, Emmaüs, etc.).

CHORUM a décidé de soutenir des actions mises en place par ses adhérents en prévoyance collective, visant à mieux prévenir les risques professionnels. L'objectif prioritaire est de favoriser le développement d'actions innovantes et la mutualisation des pratiques repérées.

La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail sont des enjeux majeurs pour les structures et pour les salariés. Dans l'économie sociale, elle prend une dimension particulière :

- ▶ du fait des enjeux humains liés aux valeurs de l'économie sociale ;
- ▶ du fait de la nécessité d'un bon fonctionnement des organisations, pour mener à bien les projets associatifs qui fondent l'action des structures ;
- ▶ du fait de l'importance de situations à risques, liées aux moyens matériels et humains limités pour bon nombre de structures, de l'implication forte des salariés dans le projet, qui les conduit à minorer certains risques, des relations avec des publics en difficultés, etc.

Les risques professionnels, dans l'économie sociale, sont une réalité liée à des caractéristiques des activités déployées : relations avec un public en situation de difficultés sociales, d'autonomie ou de santé, engagement personnel fort des salariés, tensions avec les usagers, conflits, situations de violence, modes de financement et moyens matériels contraints (impliquant une charge de travail importante), pénibilité physique liée à l'accompagnement de personnes dépendantes ou à du transport de matériel ou de mobilier en fonction des activités (problèmes de dos, d'articulation, de TMS, etc.). Des facteurs « protecteurs » sont également présents : implication des salariés dans le projet des structures, sens du travail, satisfaction d'être dans une structure à but non lucratif, collectifs de travail soudés, soutien des collègues et de l'encadrement, capacité d'innovation dans les modes d'organisation du travail, etc.



Quels que soient les risques (risques pour la santé physique, risques psychosociaux, risque routier professionnel, etc.), leur caractéristique commune est qu'ils sont multifactoriels, et nécessitent la mise en œuvre de démarches de prévention basées sur l'analyse des situations de travail « réelles », associant les salariés.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale ».

1. Présentation détaillée des prix

« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

1.1. Les objectifs

Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » soutiendront des actions de prévention des risques professionnels mises en œuvre par des structures de l'économie sociale (associations, mutuelles, etc.) adhérentes en prévoyance à CHORUM.

Le principal objectif est de favoriser la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels, auprès des adhérents de CHORUM.

Le deuxième objectif est de repérer et de diffuser des démarches de préventions innovantes et adaptées au contexte de l'économie sociale.

Enfin, le troisième objectif est de valoriser et de donner une visibilité aux actions innovantes et participatives de prévention des risques professionnels initiées par les structures de l'économie sociale. Certaines des expériences recueillies seront présentées dans le cadre d'une conférence organisée par CHORUM au premier trimestre 2013.

1.2. Les thématiques retenues pour 2012

En 2012, CHORUM a décidé de cibler trois thématiques particulières pour les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale ». Les prix récompenseront des initiatives portant sur ces domaines d'action.

1.2.1. Le risque routier professionnel

Le risque routier est l'un des risques importants présent de façon transversale dans l'économie sociale : déplacements entre deux missions, transport d'usagers, visites de particuliers ou de collectivité, etc. De nombreuses structures mettent déjà en place des actions de prévention : actions sur les moyens matériels du déplacement, prise en compte des aspects organisationnels (sectorisation, plannings tenant compte des contraintes, par exemple météorologiques, systèmes de priorisation des interventions dans des situations tendues, etc.), actions de formation à la conduite, etc.



Mais d'autres facteurs jouent : les qualifications des salariés impactent les logiques de sectorisation, les modes de financement impactent les temps de déplacement, les missions réalisées par les salariés comportent une part d'imprévu, les systèmes d'astreintes imposent de la conduite de nuit, des interventions en urgence, les conducteurs peuvent réaliser plusieurs actions en conduisant (communication, préparation du rendez-vous à venir, etc.).

1.2.2. Les risques psychosociaux

Les risques psychosociaux sont des risques professionnels, liés aux effets possibles du travail, de son organisation, de son contenu et de ses exigences, sur la santé physique, psychique et sociale des salariés.

Il s'agit de risques « multifactoriels », liés aux caractéristiques des activités déployées :

- ▶ relations avec un public en situation de difficultés sociales, d'autonomie ou de santé ;
- ▶ engagement personnel fort des salariés ;
- ▶ tensions avec les usagers, conflits, situations de violence ;
- ▶ modes de financement et moyens matériels contraints (impliquant une charge de travail importante), etc.

1.2.3. La question des âges

Ces situations de confrontation à des risques professionnels sont renforcées par les caractéristiques sociodémographiques des salariés de l'économie sociale. En particulier, l'économie sociale est un secteur économique âgé : 41% des salariés ont 45 ans et plus, et 26,5% 50 ans et plus.

Cette situation soulève des questions tant du point de vue des employeurs (départs en retraite massifs, difficultés de recrutement, d'intégration et de formation des nouveaux salariés, prévention de l'usure professionnelle, etc.) que de celui des salariés (soutenabilité du travail, perspectives d'évolutions professionnelles, etc.).

1.3. Les partenaires de l'appel à projets

Les partenaires du jury des prix « Agir pour la prévention du risque routier professionnel dans l'économie sociale » sont :

- ▶ l'ANACT, Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail ;
- ▶ « Santé & Travail », le magazine mutualiste de la prévention des risques professionnels ;
- ▶ la CRAMIF, caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ;
- ▶ l'association Prévention MAIF ;
- ▶ OMNIA intervention ergonomique, cabinet conseil ;
- ▶ la Prévention Routière Formation.



2. Les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des projets

2.1. Les porteurs de projets

Peuvent concourir pour ces prix les adhérents de la Mutuelle CHORUM au titre de la couverture obligatoire de prévoyance collective dont les contrats sont en vigueur au jour du dépôt des dossiers.

Toutes les entreprises et établissements satisfaisant à cette condition sont concernés, si leur effectif salarié est supérieur ou égal à cinq salariés (ETP).

2.2. Les projets

Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » soutiendront des actions de prévention des risques professionnels en phase de démarrage ou en cours de réalisation.

L'enjeu des démarches de prévention va être d'identifier, de façon très concrète, les facteurs de risques et les facteurs de protection, ou ressources, afin de mettre en œuvre des actions qui permettent d'éviter les atteintes à la santé du fait du travail.

La sélection des projets primés se fera sur la base des critères de sélection suivants :

- ▶ l'inscription des projets dans le champ de la prévention primaire, visant à prévenir les risques en amont de la survenue d'incidents ou de dommages ;
- ▶ l'implication des salariés et de leurs représentants, notamment le CHSCT, dans le projet ;
- ▶ l'identification préalable des conditions d'exposition aux risques professionnels dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, en lien avec le CHSCT ou à défaut les délégués du personnel, s'ils existent ;
- ▶ une approche globale des conditions de travail, prenant en compte notamment les facteurs organisationnels ;
- ▶ la mise en œuvre d'une démarche appuyée sur une organisation interne ;
- ▶ un objectif d'« adaptation du travail à l'homme », selon les termes du Code du Travail ;
- ▶ l'inscription du projet dans la durée.



2.3. Le jury

Le jury sera composé de :

- ▶ Emmanuelle Paradis, Chef de projet prévention et santé au travail, CIDES ;
- ▶ deux représentants du conseil d'administration de CIDES ;
- ▶ un représentant de chacun des partenaires des prix : Bernard Benoist (association Prévention MAIF), François Desrioux (Santé et Travail), Gilles Heude (ANACT), Julien Tonner (CRAMIF), Laurent Van Belleghem (OMNIA intervention ergonomique), Pierre Gallois (Prévention Routière Formation).

3. Les prix

« Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

3.1. L'attribution des prix

Le jury est souverain pour l'attribution des prix. Il remettra un maximum de six prix, en fonction de la qualité des dossiers présentés.

Pour chacune des trois thématiques retenues pour 2012, un minimum de un prix sera remis :

- ▶ **le risque routier professionnel ;**
- ▶ **les risques psychosociaux ;**
- ▶ **la question des âges.**

Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » permettront aux lauréats de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches :

- ▶ **soutien à l'ingénierie du projet, réalisé par CIDES :**
 - ▷ soutien technique ;
 - ▷ aide à la réalisation d'outils d'évaluation, d'information, de communication, etc. ;
 - ▷ conception et mise en œuvre de dispositifs de formation, etc. ;
 - ▷ sélection de prestataires et d'intervenants, etc ;
 - ▷ etc.

Et/ou :

- ▶ **soutien matériel à la mise en œuvre du projet :**
 - ▷ dépenses directement liées au projet (mise en place de moyens de communication internes, démarches et d'outils méthodologiques d'évaluation des risques professionnels, de capitalisation et d'échanges de pratiques, etc.), d'un montant maximum de 10 000 € ;
 - ▷ la prise en charge ne pourra pas concerner d'achats de matériels.

Le soutien aux projets sera formalisé par une convention qui précisera les modalités d'accompagnement du projet et de diffusion de celui-ci.



3.2. L'engagement des candidats

Les entreprises et établissements qui soumettent un projet à CHORUM dans le cadre des prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » acceptent que leur initiative soit éventuellement valorisée par CHORUM. Ils remettent pour cela un formulaire complété et signé.

Les lauréats s'engagent à indiquer le soutien apporté par CHORUM à leur projet.

Cette promotion sera assurée par :

- ▶ l'insertion du logo de CHORUM sur l'ensemble des documents liés au projet (comptes-rendus, brochures, plaquettes, affiches, etc.) ;
- ▶ l'information des institutions représentatives du personnel sur le soutien apporté par CHORUM ;
- ▶ l'information des salariés participant au projet d'amélioration des conditions de travail ;
- ▶ l'information des partenaires locaux du projet.

3.3. La remise des prix

La remise des prix aura lieu lors d'une conférence organisée au premier trimestre 2013, à Paris.

Les lauréats des prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » s'engagent à être présents lors de cette conférence.



4. Le contenu du dossier

Le dossier devra comprendre la présentation de l'organisme, du projet, la présentation détaillée du projet, ainsi que les pièces jointes demandées.

La réponse est à faire sur papier libre.

4.1. Le contenu du dossier

L'organisme porteur du projet

- 1 Nom (raison sociale) de l'établissement porteur du projet.
- 2 Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail).
- 3 N° SIRET.
- 4 Interlocuteur sur le projet (nom, fonction, coordonnées).
- 5 Statut juridique de la structure, date de création.
- 6 Activités principales.
- 7 Effectifs au 31/12/11 (nombre de salariés, nombre d'ETP, nombre de cadres, nombre d'administrateurs, nombre de bénévoles actifs, etc.).
- 8 RIB.

La présentation détaillée du projet au titre duquel l'entreprise candidate au prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » :

- ▶ **5 pages maximum, possibilité de joindre des documents en annexe ;**
- ▶ **précisez le contexte, les objectifs, les actions projetées ou mises en œuvre, le pilotage, la démarche interne, les effets attendus en terme d'amélioration des conditions de travail, les modalités d'évaluation prévues.**

Une présentation synthétique du projet

- 1 Descriptif synthétique du projet (6 lignes), en précisant la thématique retenue (risque routier professionnel, risques psychosociaux, question des âges).
- 2 Les partenaires impliqués dans l'action (identification, rôles, modalités des partenariats).
- 3 Le budget global du projet, incluant toutes les dépenses et les différents financements prévus.
- 4 Les besoins en terme de soutien.
- 5 Le calendrier prévisionnel du projet.



4.2. Les pièces à transmettre

- 1 L'attestation de la qualité d'adhérent à CHORUM (à demander à espaceclient@chorumetvous.fr ou au 0825 08 03 49, avec le N° SIRET ou SIREN de l'entreprise ou de l'établissement).
- 2 Un extrait du document unique d'évaluation des risques professionnels, précisant les dates de sa mise à jour (moins d'un an avant la soumission du projet), portant sur les risques sur lesquels porte l'action de prévention prévue.
- 3 L'avis des institutions représentatives du personnel (IRP), surtout le CHSCT, sur le projet (formulaire joint) ou le procès-verbal de carence en cas d'absence d'IRP, si l'effectif de l'établissement ou de l'entreprise dépasse les seuils prévus par le Code du Travail.
- 4 Attestation sur l'honneur de conformité avec les règles juridiques et fiscales (formulaire joint).
- 5 En cas d'intervention de partenaires, prestataires ou consultants notamment, la présentation de ceux-ci (plaquettes, etc.).
- 6 L'accord de l'entreprise pour que le projet présenté puisse être valorisé dans le cadre d'une brochure éditée par Chorum (formulaire joint).

5. Le calendrier

Les échéances :

- ▶ Rendu des dossiers : **29 avril 2012.**
- ▶ Réunion du jury : **juin 2012.**
- ▶ La remise des prix est prévue lors d'une conférence organisée au premier trimestre 2013, à Paris.

Les dossiers de candidatures sont à faire parvenir **avant le vendredi 29 avril 2012** cachet de la poste faisant foi :

⇒ Soit par courrier postal à :

Emmanuelle Paradis
CHORUM – CIDES
56-60 rue Nationale
75013 Paris

⇒ Soit par courriel à prevention@chorum.fr.

2012
2^e édition

↳ Prix CHORUM

Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale

– Cahier des charges –

ORGANISE PAR



CHORUM est la mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle met en œuvre des garanties et services en prévoyance, santé, épargne, retraite et d'ingénierie sociale, adaptés aux besoins des salariés et employeurs de l'ESS.



<http://cides.chorum.fr>

Créé par la mutuelle CHORUM, CIDES est un centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Conçu comme un outil au service des dirigeants et des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire, CIDES produit des études pour mieux prendre en compte les évolutions du secteur, soutient les expérimentations innovantes des acteurs, et propose des outils pour faire évoluer les pratiques (prévention et santé au travail, ressources humaines, handicap, etc.).

AVEC LE SOUTIEN DE

